

L'Agence de l'énergie pour l'économie en chiffres

2021



Pérenniser les conditions de la réussite

L'économie veut contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la Suisse et rester un partenaire fiable. Pour cela, des conditions-cadres adaptées sont nécessaires. Or, comme d'autres avant elle, l'année 2021 n'aura pas manqué de défis. Alors que la Suisse s'est fixé des objectifs climatiques ambitieux, la loi actuelle a été prolongée suite au refus de la nouvelle loi sur le CO₂.

Au 1^{er} janvier 2022, le Parlement a approuvé sans tarder la prolongation jusqu'à la fin de 2024 des engagements de réduction (exemption de la taxe sur le CO₂), ce qui contribue à une détente dans un contexte difficile. En effet, cette décision donne aux entreprises un horizon de planification pour leurs investissements dans l'efficacité énergétique, au moins pour les prochaines années.

De manière prévisible, le nombre de mesures d'amélioration mises en œuvre en 2021 a pâti des incertitudes qui ont plané sur cette prolongation. Les améliorations de la performance énergétique et la réduction des émissions de CO₂ réalisées dans le cadre des conventions d'objectifs continuent cependant de déployer leurs effets de manière stable. En 2021, grâce aux effets des mesures prises depuis 2013, les 4256 entreprises participantes de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) ont encore amélioré leur intensité en CO₂ : celle-ci dépasse l'objectif de 8 points de pourcentage.

Les débats parlementaires portant sur la nouvelle loi sur le CO₂ vont bientôt débiter. Nous souhaitons qu'à l'avenir également, les entreprises puissent bénéficier des conditions-cadres et des incitations qui leur permettent d'enregistrer des résultats significatifs en faveur du climat.

L'AEnEC, issue de l'économie et au service de l'économie, poursuivra ainsi au mieux son accompagnement des entreprises suisses pour qu'elles atteignent des objectifs énergétiques et climatiques ambitieux avec un maximum d'efficacité.

Rudolf Minsch, Président

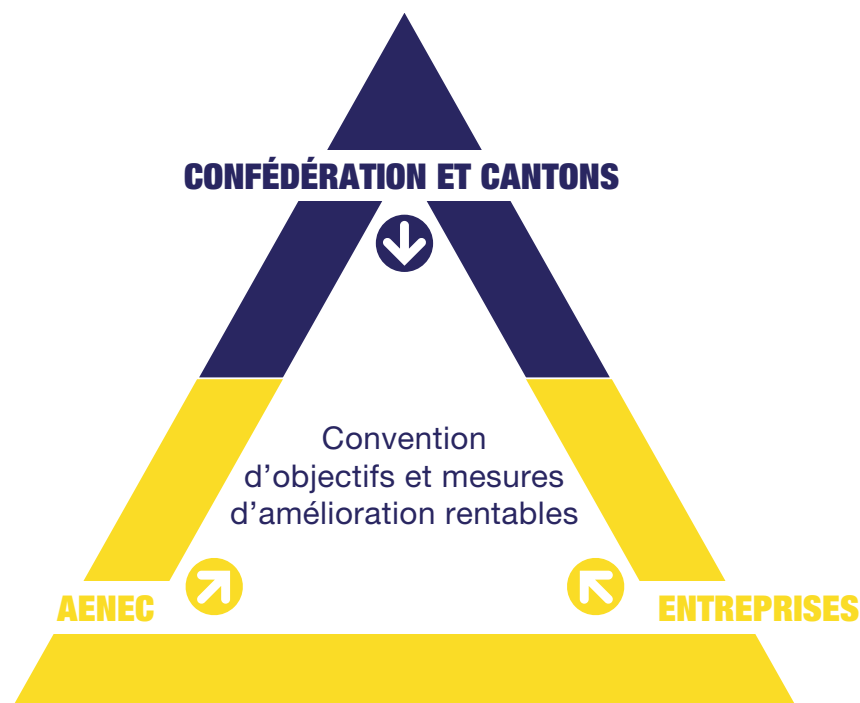
Erich A. Kalbermatter, Co-directeur

Thomas Weisskopf, Co-directeur

Ensemble pour atteindre les objectifs climatiques

DEPUIS 2001, L'AGENCE DE L'ÉNERGIE POUR L'ÉCONOMIE MET EN ŒUVRE AVEC SUCCÈS LES OBJECTIFS CLIMATIQUES DES ENTREPRISES EN SUISSE.

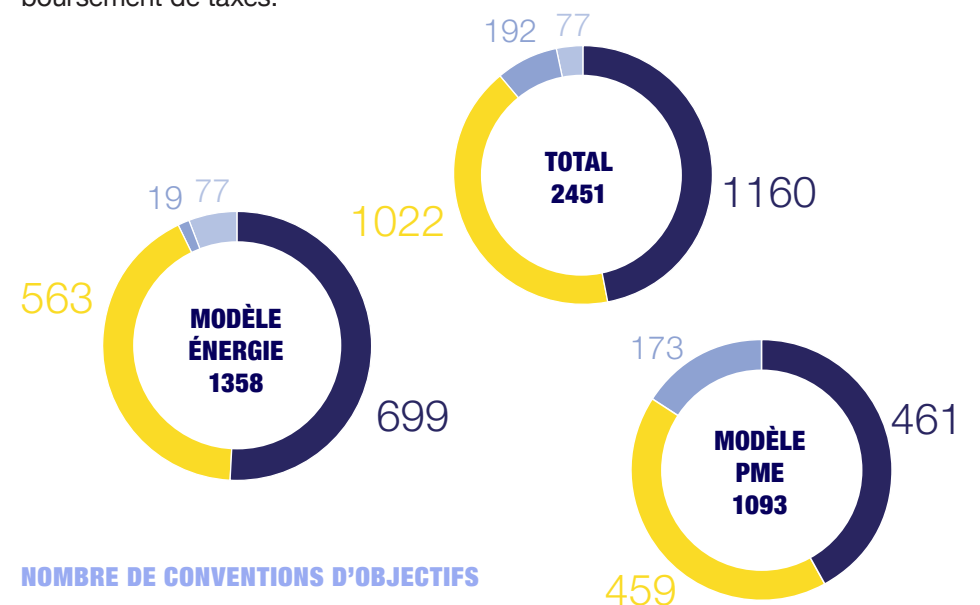
En Suisse, 4256 entreprises de l'industrie et des services participent à l'AEnEC. Elles ont conclu 2451 conventions d'objectifs formelles pour atteindre leurs objectifs de protection climatique et d'amélioration de leur efficacité énergétique au moyen de la gestion de l'énergie de l'AEnEC. Ensemble, ces entreprises représentent la moitié environ des émissions de CO₂ de l'industrie et des services en Suisse. Prestataire de services complets, l'AEnEC accompagne depuis 2001 la Confédération, les cantons et les entreprises dans l'accomplissement des tâches qui incombent à l'économie, selon la législation fédérale sur le CO₂ et sur l'énergie et selon le modèle des grands consommateurs des cantons. Cette coopération efficace et confirmée bénéficie aux autorités comme aux entreprises.



Le nombre des conventions d'objectifs connaît une augmentation constante

EN 2021, 99 NOUVELLES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ONT ÉTÉ CONCLUES.

Fin 2021, 4256 entreprises avaient conclu 2451 conventions d'objectifs. Ces entreprises, qui participent au modèle PME ou au modèle Énergie, totalisent 8639 sites d'exploitation. En 2021, 99 nouvelles conventions d'objectifs ont été conclues. Une moitié environ des conventions d'objectifs permettent aux entreprises d'obtenir le remboursement de la taxe sur le CO₂, et un dixième environ permettent le remboursement des suppléments réseaux. Le remboursement de la taxe sur le CO₂ et celui du supplément réseau sont conditionnés par les dispositions légales. Parmi les conventions, 192 ont été conclues volontairement : les entreprises les concluent sans obligation légale, et n'obtiennent pas le remboursement de taxes.



NOMBRE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS

- Exemption de la taxe sur le CO₂ sans échange de quotas d'émission
- Grands consommateurs sans exemption de la taxe sur le CO₂
- Librement consenties (pas de grands consommateurs, pas d'exemption de la taxe sur le CO₂)
- Système d'échange de quotas d'émission (SEQUE)

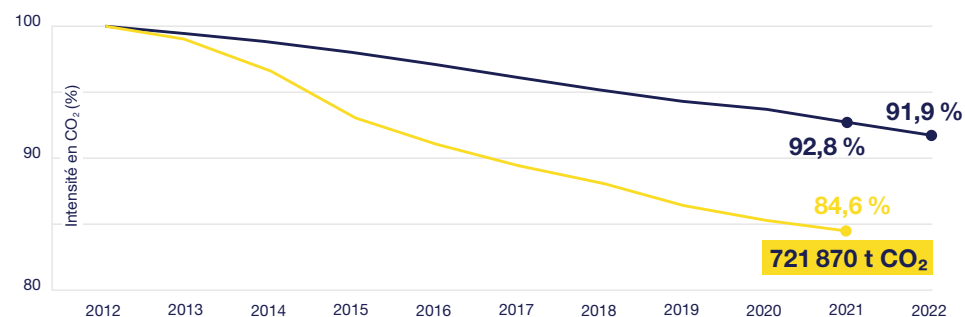
Intensité en CO₂

EN 2021, 721 870 TONNES DE CO₂ ONT ÉTÉ ÉCONOMISÉES.

L'intensité en CO₂ permet de procéder à une comparaison des émissions de CO₂ indépendamment de la croissance. Elle compare les réductions des émissions de CO₂ avec les émissions de CO₂ pour une période donnée. Elle se calcule de la manière suivante :

$$\text{Intensité en CO}_2 = \frac{\text{émissions de CO}_2}{\text{émissions de CO}_2 + \text{économies de CO}_2} \times 100$$

Durant la deuxième période d'engagement prolongée (de 2013 à aujourd'hui), l'intensité en CO₂ des participants de l'AEnEC s'est sans cesse améliorée. Grâce à diverses mesures d'amélioration mises en œuvre depuis 2013, la réduction des émissions de CO₂ a atteint 721 870 tonnes en 2021. Cette même année, 3 982 906 tonnes de CO₂ ont encore été émises au total. L'intensité en CO₂ se monte donc à 84,6 % en 2021.



ÉVOLUTION DE L'INTENSITÉ EN CO₂ DES PARTICIPANTS DE L'AENEC DE 2012 À 2021

Normée degré-jour

■ Intensité en CO₂, objectif ■ Intensité en CO₂, valeur effective

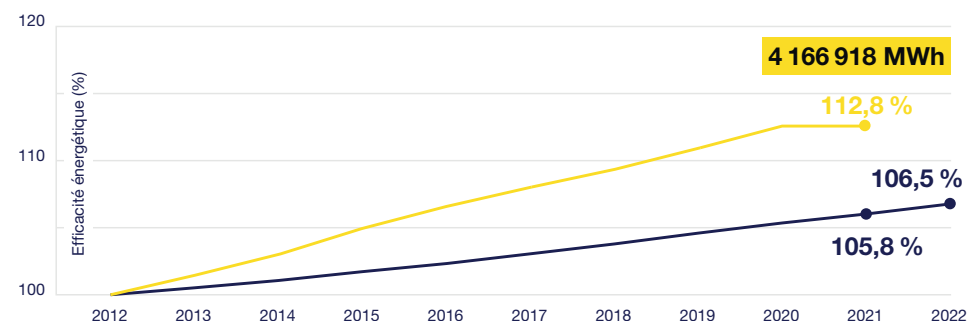
Efficacité énergétique

EN 2021, LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE SE MONTENT À 4 166 918 MWH, DONT 1 699 577 MWH POUR L'ÉLECTRICITÉ.

L'efficacité énergétique est une mesure qui permet de procéder à une comparaison de la consommation énergétique indépendamment de la croissance. L'efficacité énergétique compare les économies d'énergie à la consommation d'énergie pour une période donnée. Elle se calcule de la manière suivante :

$$\text{Efficacité énergétique} = \frac{\text{consommation d'énergie} + \text{économies d'énergie}}{\text{consommation d'énergie}} \times 100$$

L'efficacité énergétique des participants de l'AEnEC s'est sans cesse améliorée durant la deuxième période d'engagement prolongée (de 2013 à aujourd'hui). Diverses mesures mises en œuvre depuis 2013 ont permis d'économiser 4 166 918 MWh d'électricité et de chaleur en 2021. Dans le même temps, la consommation d'énergie atteignait 36 989 719 MWh. En 2021, l'efficacité énergétique se monte donc à 112,8 %.



ÉVOLUTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES PARTICIPANTS DE L'AENEC DE 2012 À 2021

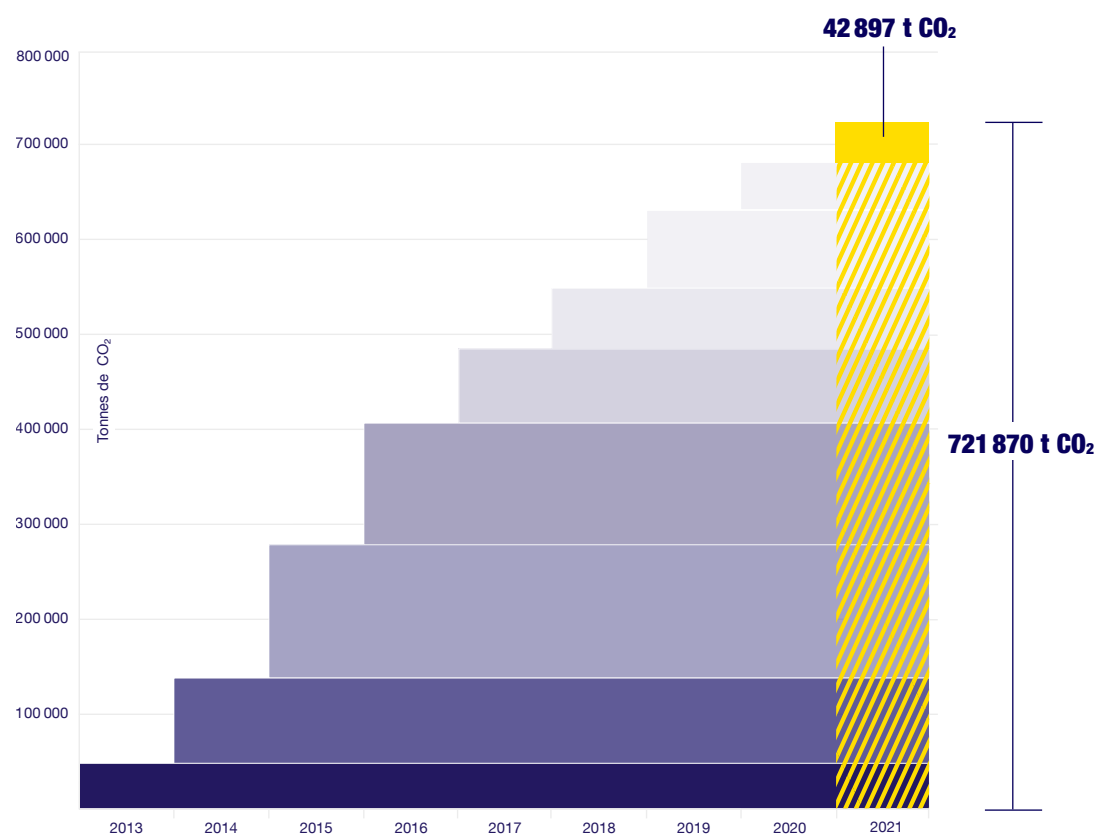
Normée degré-jour

■ Efficacité énergétique, objectif ■ Efficacité énergétique, valeur effective

Les mesures continuent de déployer leurs effets

GRÂCE AUX NOUVELLES MESURES D'AMÉLIORATION MISES EN ŒUVRE, L'EFFET DES MESURES CROÎT ANNÉE APRÈS ANNÉE.

Les seules mesures d'amélioration mises en œuvre en 2021 ont permis la réduction de 42 897 tonnes de CO₂ et de 206 497 MWh, dont 39 641 MWh pour l'électricité. Comme l'effet des mesures d'amélioration se prolonge au-delà de l'année de sa mise en œuvre pour perdurer tout au long de sa durée de vie, l'effet total des mesures ne cesse de croître, par cumul.*



* En 2021, l'effet des mesures d'amélioration croît de manière plus modérée que les exercices précédents. Différents facteurs sont à l'origine de ce fléchissement. Ce sont notamment la conjoncture économique due à la pandémie, le renouvellement des conventions d'objectifs, qui entraîne la remise à zéro de l'effet des mesures réalisées précédemment, ainsi que les incertitudes juridiques durant la phase transitoire.

Parlons d'argent

EN 2021, GRÂCE AUX MESURES D'AMÉLIORATION QU'ILS ONT MISES EN ŒUVRE DEPUIS 2013, LES PARTICIPANTS DE L'AENEC ONT ÉCONOMISÉ AU TOTAL 730 MILLIONS DE FRANCS EN FRAIS D'ÉNERGIE ET EN TAXES.

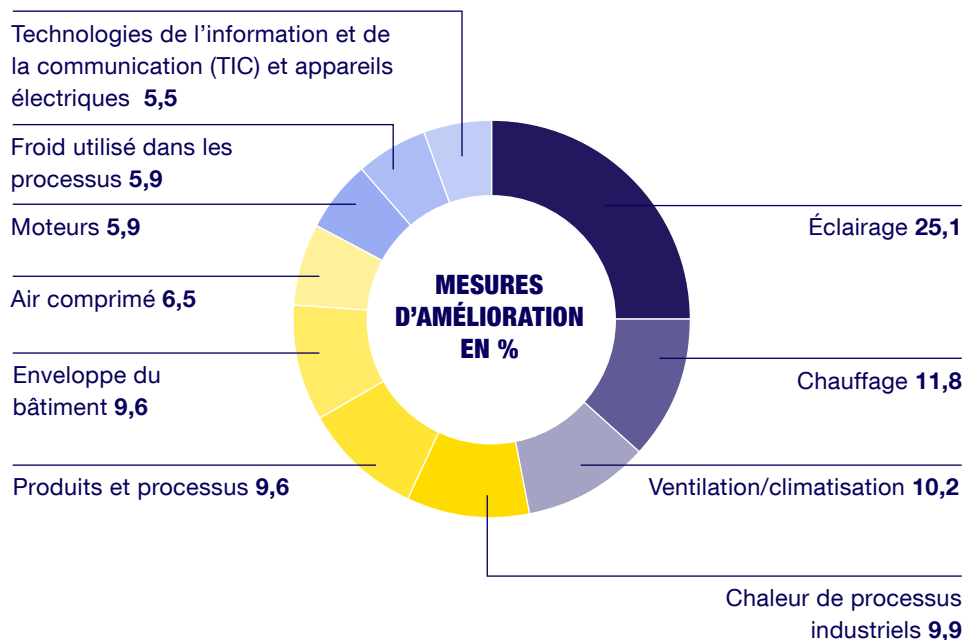
Les entreprises éligibles ont reçu 235 millions de francs à titre de remboursement de la taxe sur le CO₂ et 90 millions de francs à titre de remboursement du supplément réseau. Ces sommes sont ainsi disponibles pour des investissements dans des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique. Au total, les mesures d'amélioration mises en œuvre ont permis une réduction des frais d'énergie de 405 millions de francs.



Mesures d'amélioration les plus fréquentes

PLUS D'UN QUART DE TOUTES LES MESURES D'AMÉLIORATION SONT PRISES DANS LE DOMAINE DE L'ÉCLAIRAGE.

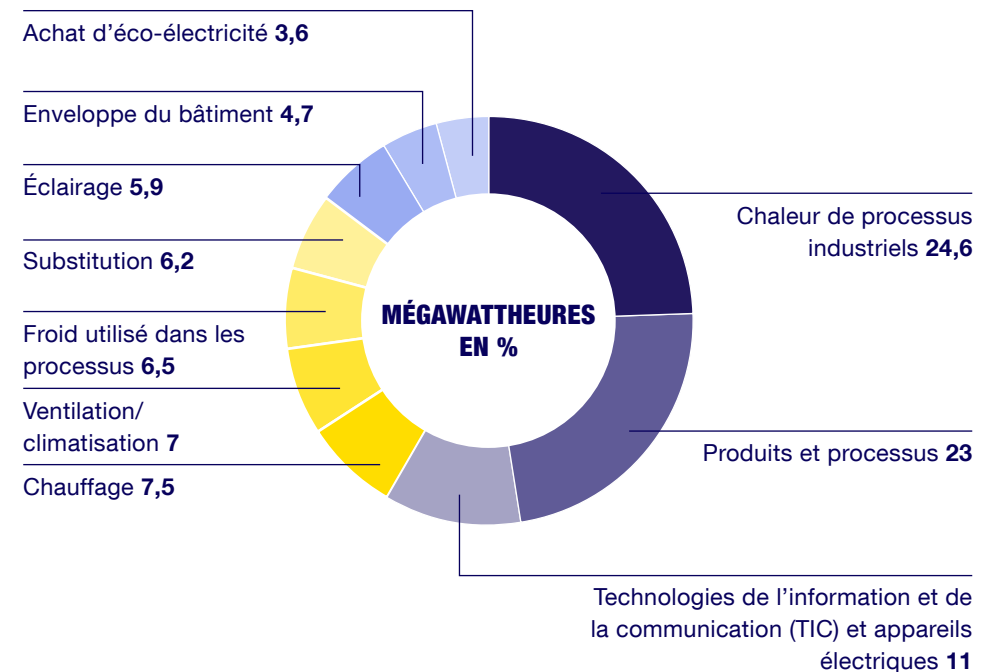
La popularité dont jouissent les mesures d'amélioration portant sur l'éclairage tient notamment à l'évolution fulgurante de la technologie LED. Des mesures dans les domaines du chauffage, de la ventilation, de la chaleur industrielle, des produits et des processus, ainsi que de l'enveloppe de bâtiments, sont également très prisées : chacun de ces domaines représente 10 % du total des mesures mises en œuvre.



Mesures d'amélioration les plus efficaces

LA MOITIÉ DE L'EFFET TOTAL DES MESURES D'AMÉLIORATION EST OBTENU PAR LES MESURES MISES EN ŒUVRE DANS LES DOMAINES DES PRODUITS ET DES PROCESSUS.

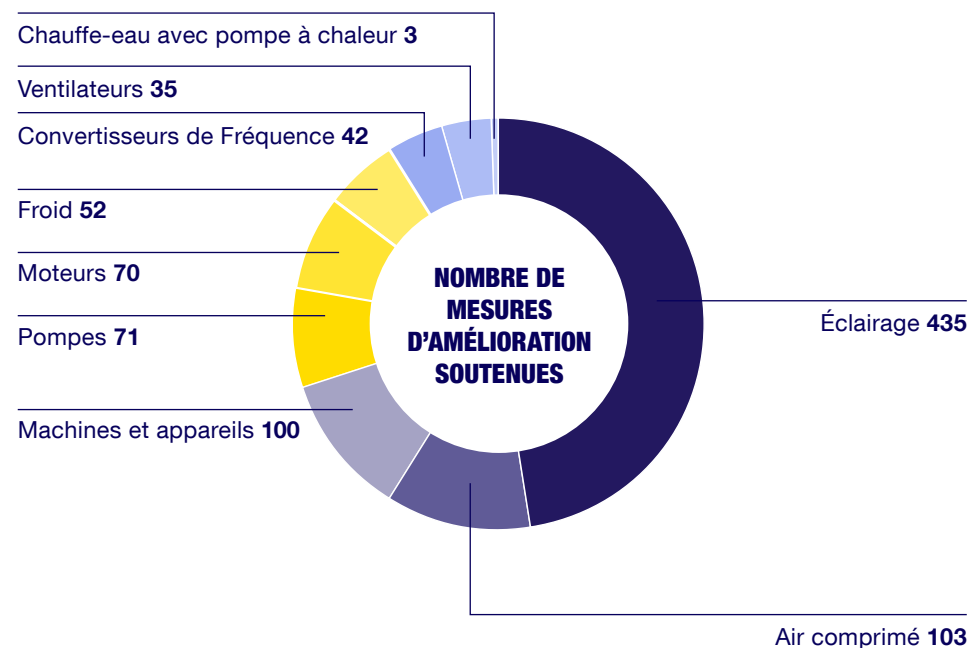
Les mesures prises dans le domaine de la fourniture de chaleur industrielle viennent en quatrième position pour ce qui est de la fréquence de mise en œuvre. Mais avec leur potentiel élevé, elles arrivent en tête pour ce qui est de leur impact : elles contribuent pour un quart environ à l'impact total. Le résultat est comparable pour les mesures prises dans le domaine des produits et des processus.



Programme d'appui EFFICIENCE+

L'APPUI FINANCIER DU PROGRAMME EFFICIENCE+ CONDUIT A DES RÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ.

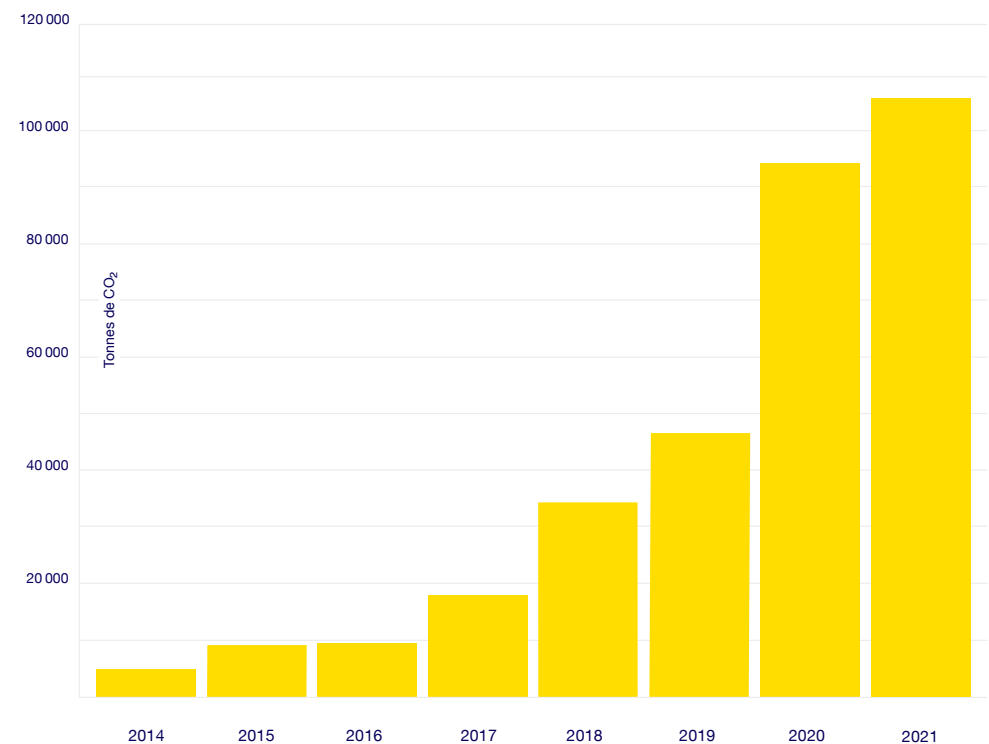
Dans le cadre de ProKilowatt, l'AEnEC a lancé le programme d'efficacité énergétique EFFICIENCE+. Depuis début 2017, ce programme permet à tous les participants du modèle Énergie et du modèle PME de bénéficier d'un appui financier pour la mise en œuvre de mesures d'économie d'électricité à la limite de la rentabilité. Les 911 mesures d'amélioration qui ont bénéficié de l'appui d'EFFICIENCE+ à ce jour ont permis une économie annuelle d'électricité de 33 111 MWh. À ce jour, 10 millions de francs environ ont été attribués dans le cadre d'EFFICIENCE+.



Programme d'efficacité énergétique des véhicules et des transports

L'UTILISATION DE VÉHICULES UTILITAIRES ÉLECTRIQUES ET LE TRANSFERT DE MARCHANDISES DE LA ROUTE AU RAIL PRÉSENTENT AUSSI UN INTÉRÊT FINANCIER.

Depuis 2014, l'AEnEC dispose d'un Programme transport. Dans ce cadre, des attestations sont délivrées pour les réductions prouvées d'émissions de CO₂, obtenues par l'utilisation de poids lourds utilitaires électriques ou par le transfert de marchandises de la route au rail. L'AEnEC transmet les attestations à la fondation KliK. Pour une entreprise, participer au Programme transport complète idéalement les conventions d'objectifs de l'AEnEC conclues dans le cadre du modèle Énergie ou du modèle PME. En 2021, le Programme transport a entraîné une réduction de 135 646 tonnes des émissions de CO₂.



Organisation

L'AENEC EST UNE ASSOCIATION FONDÉE EN 1999 PAR LES ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES SUISSES. ELLE EST CONDUITE PAR SA DIRECTION ÉPAULÉE PAR QUATRE CHEFS DE SECTEUR.

DIRECTION



Erich A. Kalbermatter
Co-directeur,
chef de secteur



Thomas Weisskopf
Co-directeur,
chef de secteur



Rochus Burtscher
CFO/COO



Martin Kernen
Chef de secteur,
représentation pour la
Suisse romande



Stefan Krummenacher
Chef de secteur

COMITÉ DE DIRECTION



Rudolf Minsch
Président
economiesuisse



Hans-Ulrich Bigler
Vice-président
Union suisse des
arts et métiers usam



Roland Bilang
Avenergy Suisse



Philipp Bregy
Swissmem



Daniela Decurtins
Association Suisse de
l'Industrie Gazière



Michael Frank
Association des entre-
prises électriques suisses



Michael Matthes
scienceindustries



Frank R. Ruepp
Groupement d'intérêt des
industries intensives en
consommation d'énergie



Bernhard Salzmänn*
Société Suisse des
Entrepreneurs



Stefan Vannoni
cemsuisse

*Jusqu'à fin juin 2022

Une solide expérience

L'AENEK OFFRE À SES PARTICIPANTS UN SERVICE DE GESTION ÉNERGÉTIQUE COMPLET DEPUIS 21 ANS.

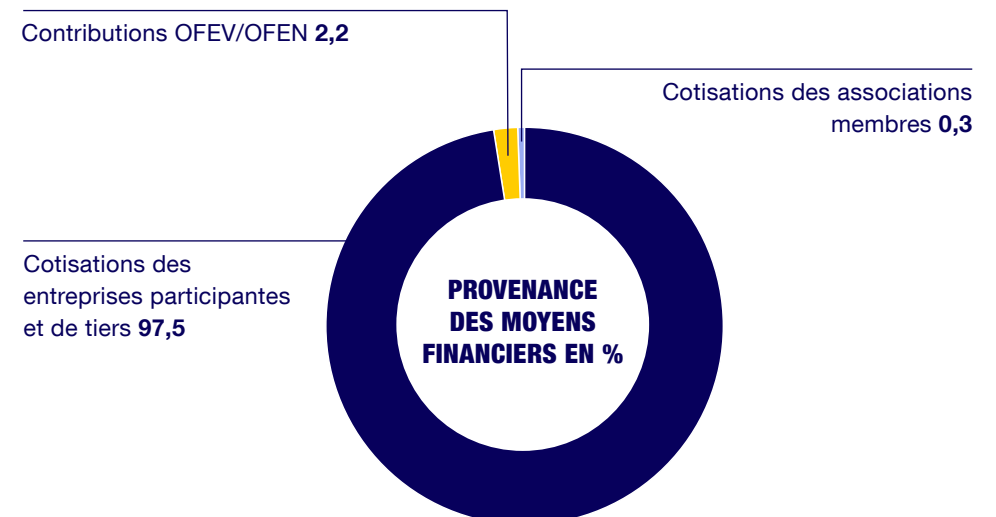
L'AENEK coopère avec une centaine de spécialistes de l'énergie dans toute la Suisse. Chaque entreprise participante bénéficie ainsi d'un seul interlocuteur pour sa gestion de l'énergie. Tous ces conseillers et conseillères ont passé l'examen d'accréditation de l'AENEK. Ensemble, ils et elles cumulent quelque 913 années d'expérience professionnelle. Surtout, ils sont à l'écoute des participants, avec qui ils entretiennent des relations à long terme humaine-ment et professionnellement précieuses.



Financement de l'AENEK

PAR LEURS COTISATIONS, LES ENTREPRISES CONTRIBUENT À 95 % DU BUDGET ANNUEL.

En 2021, les dépenses opérationnelles de l'AENEK se sont élevées à 30 millions de francs. Les organisations fondatrices de l'AENEK ont contribué au budget annuel à hauteur de 100 000 francs. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a fourni 0,65 million de francs (hors TVA). Les cotisations des entreprises participantes et des prestations génèrent des recettes qui se montent à 29 millions de francs environ, soit 98 % du budget total. L'expérience montre que pour mettre en œuvre les mesures permettant d'atteindre les objectifs d'efficacité convenus, les entreprises engagent 10 à 15 millions de francs supplémentaires sous forme de prestations fournies (investissements non compris).



Chiffres de référence

NOMBRE DE PARTICIPANTS EN FIN D'ANNÉE

	2020	2021
Modèle Énergie	2961	3040
Modèle PME	1167	1169
Programme transport	19	36
Suivi pour des tiers	11	11
Total	4158	4256

	CO ₂ (tonnes)	Électricité (MWh)	Énergie totale (MWh)	Argent (CHF*)
EFFET CUMULÉ DES MESURES D'AMÉLIORATION DEPUIS 2013, POUR 2021				
Modèle PME	38711	119384	278599	28000000
Modèle Énergie	683159	1580193	3888319	377000000
Total	721870	1699577	4166918	405000000

ÉCONOMIES OBTENUES GRÂCE AUX MESURES D'AMÉLIORATION MISES EN ŒUVRE EN 2021

Modèle PME	1379	11825	18501	2000000
Modèle Énergie	41518	27816	187996	20000000
Total	42897	39641	206497	22000000

CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE CO₂ EN 2021

Modèle PME	177627	1178693	2131775
Modèle Énergie	3805279	13778391	34857944
Total	3982906	14957084	36989719

* Hypothèse : coûts moyens de l'énergie de 10 centimes le kWh (sans éco-électricité). En raison de la hausse des prix, les économies sont encore plus importantes.

Impressum

Édité en 2022 par :

Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)
Hegibachstrasse 47
8032 Zurich

Réalisation : BERTA Kommunikation SA et
Sensor Advice Sàrl, Zurich

Traduction : Sylvie Gentizon, Genève (français)

Lectorat : Alain Vannod, Saint-Gall (allemand)
Jean-Luc Renck, La Chaux-de-Fonds (français)

Pour préserver les ressources, ce document n'est pas
imprimé.

© Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), Zurich